

L'hon. M. Benson: Oui.

M. Horner: Je tente de tirer un commentaire judicieux du ministre des Finances. Qui suis-je, député solitaire de l'arrière-ban de l'opposition, pour menacer le Parlement? Comment le pourrais-je? La remarque du ministre des Finances était ridicule. Il ne pourrait me menacer de rien.

Je faisais allusion à l'exemple clair et simple donné par le député d'Athabasca. Il parlait de deux entreprises établies l'une en face de l'autre dans la même rue. L'une comme l'autre réalise un revenu imposable d'environ \$25,000. Les femmes travaillent chacune pour son mari. Les maris ne peuvent déduire les salaires de leurs femmes. Ils doivent tous deux payer l'impôt intégral sur \$25,000. S'ils s'échangeaient le travail de leurs femmes et les payaient en conséquence, ils pourraient chacun déduire \$5,000. Je n'explique pas la situation aussi bien que le député d'Athabasca. Je pourrais prendre plus de temps, mais je veux entendre la réponse du ministre des Finances. Il participe maintenant au débat et il a montré qu'il est bien préparé.

Avant l'arrivée du ministre des Finances, j'ai dit qu'il avait parcouru le pays avec le Livre blanc. Il disait que l'équité constituait la principale réforme et que d'assurer cette équité était l'objectif principal. La question du député d'Athabasca donne à penser que l'article 74(5) n'assurera pas l'équité à la petite entreprise non constituée en corporation. Le ministre des Finances ne peut assurément pas invoquer comme prétexte la difficulté ou le manque d'efficacité de cette disposition du point de vue administratif. Nous avons beaucoup de programmes dont l'administration ne se révèle pas efficace, notamment le Régime de pensions du Canada. L'assurance frais médicaux en est peut-être un autre.

J'allais mentionner le bill de stabilisation concernant le grain, mais Votre Honneur m'a coupé la parole comme s'il devinait ce que j'allais dire. Loin de moi l'idée d'ouvrir un débat là-dessus. Le gouvernement a reconnu que les frais d'administration se monteraient à 1 million et demi de dollars.

• (9.10 p.m.)

M. le vice-président: J'hésite à nouveau à interrompre le député, mais je voudrais rappeler à tous que le comité doit traiter de points précis. Le moment n'est pas venu pour les députés de s'engager dans un débat général. Je comprends bien que les députés ont des opinions très diverses à propos du sujet traité et qu'ils peuvent avoir envie de mettre en question la politique du gouvernement. Quand la présidence intervient, c'est pour aider les députés ainsi que l'ensemble du comité comme tel.

M. Horner: Je puis vous assurer, monsieur le président, que je ne ferai plus allusion au bill sur la stabilisation concernant le grain des Prairies. Je voudrais dire, par votre entremise, que, jusqu'à ce que j'entende l'exemple si bien expliqué par le député d'Athabasca, il n'était pas dans mes intentions de participer au débat. Le secrétaire parlementaire ne s'est pas levé et n'a dit ni oui ni non. La question était pourtant simple. Ce bill nous est présenté comme étant une mesure équitable. Le député d'Athabasca a bien montré que cette loi engendrait des inégalités.

Après que j'ai pris la parole, le ministre des Finances a dit que j'avais menacé le comité. Je suis étonné, monsieur le président, que vous ne soyez pas intervenu pour l'avertir que ce n'était pas là un langage parlementaire. En fait,

[M. Horner.]

j'ai simplement dit: «Répondez au problème, répondez à ce qu'a dit le député d'Athabasca.»

M. Guay (Saint-Boniface): Attends de voir tout en noir.

M. Horner: Il n'y a que les ministres du cabinet et les secrétaires parlementaires qui en viennent à voir tout en noir, Joe. Vous et moi, non.

M. Barrett: Oh, c'est peut-être pour bientôt, lorsque vous prendrez la place de Baldwin.

M. McCleave: Benson fait voir les choses en noir à tout le pays.

Une voix: Oh, oh!

M. Horner: Oui, Benson fait voir les choses en noir à tout le pays. Puisque je parle du ministre des Finances, je pourrais signaler que des rumeurs circulent selon lesquelles il ne se représentera pas. Il ne tient plus à affronter l'opinion publique après ce bill fiscal. Je ne sais pas si ces rumeurs ont quelque chose de vrai, mais elles disent qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections et que les libéraux ne voudront en aucun cas de lui comme ministre des Finances après les prochaines élections.

M. le vice-président: A l'ordre. Je ne veux pas intervenir mal à propos dans le débat mais je pense que le député devrait chercher à coopérer autant que possible. Le comité étudie un article précis de la mesure et la présidence invite les députés à coopérer. Je suis certain que le député de Crowfoot ne voudrait pas que d'autres membres du comité ne tiennent pas compte des directives de la présidence, aussi, je lui demande encore une fois de bien vouloir s'en tenir à l'article à l'étude.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je soulève la question de privilège. Je voulais simplement dire que le député d'en face a essayé de m'attribuer des intentions. En réalité, je n'en ai pas. Je suis en faveur d'une bonne législation fiscale au Canada, la meilleure possible. J'aime écouter les députés tels que celui qui a la parole. Je dis simplement que ses commentaires sont hors de propos. Ils n'ont pas grande signification. Il essaie de crier, et on m'a souvent dit que les gens qui criaient le faisaient faute d'arguments.

M. le vice-président: A l'ordre. De nouveau la présidence doit faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Ce n'est qu'une affaire d'opinion. Je pense que le député de Crowfoot devrait pouvoir terminer ses remarques.

M. Horner: Monsieur le président, je dois vous présenter mes excuses. Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat.

M. Faulkner: J'ai déjà entendu ça.

M. Horner: Quelqu'un dit: «J'ai déjà entendu ça». Je n'ai pas l'intention d'attribuer quelque intention que ce soit au ministre des Finances mais je l'ai entendu m'en prêter, et le hansom le confirmera. D'après lui, je n'avais pas le droit de répondre, pas le droit de répliquer. Je déclare que le parti libéral ne l'aura plus comme ministre des Finances lorsqu'ils en appelleront au peuple lors des prochaines élections car ils ne peuvent le faire avec ce bill, un bill truffé d'injustices, y compris ce paragraphe 74(5) en particulier.

Le député d'Athabasca a posé une simple question de la façon intelligente, agréable et posée, qui lui est propre.